

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15064**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Droit, Economie, gestion Mention management Spécialité Economie et management du tourisme international

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole Modalités d'élaboration de références : CNESER du 19 avril 2011	Université Toulouse 1 Capitole, Président de l'université Toulouse 1 Capitole

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du master peut exercer les activités suivantes :

- Il conçoit et met en œuvre une stratégie globale de développement et de dynamisation en intégrant des considérations d'ordre économique, social et culturel.
- Il assure la réalisation et le suivi des projets de développement d'évènements et de manifestations culturelles.
- Il élabore des budgets prévisionnels pour des entreprises du tourisme ou des loisirs.
- Il réalise le bilan des actions de promotion touristique passées et détermine des axes d'évolution avec les différents partenaires.
- Utiliser des techniques de commercialisation et de marketing de différentes industries et marchés du tourisme et des loisirs.
- Coopérer avec les milieux professionnels du tourisme (public ou privé).
- Savoir manager, assurer la gestion commerciale et administrative.
- Prendre en compte les destinations et les offres, les prestataires et les techniques spécifiques de la distribution.
- Innover pour anticiper le développement des marchés.
- Maîtriser une ou plusieurs langues et maîtriser les Technologies de l'Information et de la communication.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Secteur Public : CRT, CDT, OT.
- Agences internationales de tourisme
- Compagnies aériennes
- Sociétés d'hôtellerie
- Sociétés de loisirs
- Sociétés d'évènementiel
- Services de transport
- Responsable promotion touristique.
- Responsable marketing en office de tourisme
- Responsable de communication touristique
- Conseiller en organisation évènementiel
- Chargé de mission marketing auprès des collectivités
- Assistant marketing

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1107 : Organisation d'évènementiel

G1302 : Optimisation de produits touristiques

G1301 : Conception de produits touristiques

M1705 : Marketing

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1 47 ECTS

UE 1 Enseignements fondamentaux 20

Economie du tourisme international 5

Calcul économique 5

Entreprises touristiques 5

Droit du tourisme et coopération internationale 5

UE 2 Enseignements complémentaires 12

Techniques de commercialisation et marketing touristique 3

Economie du service culturel et tourisme social 3

Economie des services de transport 3

- Droit privé du tourisme et institutions 3
- UE3 Spécialisation anglais et espagnol - marchés touristiques anglophones 15
- Approfondissement de la recherche documentaire et informatique sur les pays anglophones 3
- Approfondissement de la recherche documentaire et informatique sur les pays hispanophones et lusophones 3
- Les marchés et les clientèles touristiques dans les pays de l'OCDE 3
- Les marchés et les clientèles touristiques dans les P.E.D. et les P.M.A. 3
- Stratégies et mesures du tourisme durable 3

Semestre 2 13 ECTS

- UE4 Orientation choisie (à choix): 13
- Stage professionnel
- Mémoire de recherche

Stage

Au cours de l'année universitaire, chaque étudiant doit effectuer un stage professionnel d'une durée de six mois dans une entreprise, une organisation internationale, une administration, une ONG ou une association. La réalisation du stage professionnel donne lieu à la rédaction d'un rapport écrit évalué en septembre et éventuellement d'une soutenance orale.

Evaluation et compensation

Les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un contrôle continu des connaissances et/ou d'une session écrite d'examen à la fin de chaque semestre. La note attribuée dans le cadre du contrôle continu d'une unité d'enseignement découle d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

Il est organisé une seconde session d'examen donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut sur les deux semestres. Cette session est mise en place au mois de septembre de chaque année universitaire.

Le diplôme de master est attribué à tout étudiant ayant validé les 60 derniers crédits du master.

La validation d'une unité d'enseignement est définitivement acquise pour tout stagiaire ayant obtenu la moyenne (10/20).

Une unité d'enseignement peut également être validée par compensation. La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement hors l'unité d'enseignement de mémoire professionnel/mission professionnelle.

Une unité d'enseignement n'est pas compensable si la moyenne des notes obtenues aux épreuves de l'UE est inférieure à 8/20.

Un semestre est réputé acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues dans les diverses unités d'enseignement qui le composent est supérieure ou égale à 10/20 et que la moyenne des notes obtenues aux épreuves de chaque unité est supérieure ou égale à 8/20.

L'unité d'enseignement de mémoire /stage professionnel doit être obligatoirement validée pour être admis au diplôme.

Accès et formation préalable requise

L'accès en deuxième année de master est ouvert aux étudiants :

-ayant validé 60 crédits au titre de la première année de master de gestion, de science politique, de droit, de sciences économiques, d'AES ou de LEA

-ayant validé un diplôme d'un Institut d'Etudes Politiques, ou d'un autre diplôme équivalent, ou au titre de la mobilité internationale.

Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié, soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	oui Composition des jurys : 1 Professeur des Universités, 2 Maîtres de conférences, 1 Praticien
En contrat d'apprentissage	X	Non
Après un parcours de formation continue	X	Non

En contrat de professionnalisation	X	Non
Par candidature individuelle	X	Non
Par expérience dispositif VAE	X	Oui Composition des jurys : enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 23 juin 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté d'habilitation du 23 juin 2011

Pour plus d'informations

Statistiques :

2008-2009: inscrits 42, reçus 31 soit 73.81 %

2009-2010: inscrits:29, reçus 20 soit 68.97 %

2010-2011 : inscrits:44, reçus 29 soit 65.91 %

Autres sources d'information :

www.univ-tlse1.fr

<http://aaiae2011.iae-toulouse.fr/1-39350-Contact.php>

Sources d'informations:www.iae-toulouse.fr

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse 1 Capitole : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

Université Toulouse 1 Capitole

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IAE Toulouse

Historique de la certification :